

8 | SUPPLÉMENT |
EXCLUSIF - CHARLEROI

Les écoles vont devoir payer un forfait à l'Hélios

Augmenter l'offre mais aussi la rentabilité

● Suite à la fermeture de deux piscines, l'offre à destination des groupes scolaires est réduite à Charleroi. Afin de leur assurer un accès maximal à la natation, la régie communale autonome (RCA) a voté la mise en place d'un système de forfait pour son bassin de l'Hélios. L'objectif visé : augmenter les créneaux disponibles et la rotation entre les écoles mais aussi responsabiliser les établissements.

Dans les prochains mois, l'accueil des écoles à l'Hélios va être totalement remanié. Le conseil d'administration de la RCA, en charge de la piscine carolo, vient en effet de voter la mise en place d'un système de forfait. Concrètement : les écoles devront réserver des périodes d'une heure pour une durée de neuf semaines consécutives. Des créneaux qui devront

être payés à l'avance suivant un forfait de 145 à 270 euros.

Cette révolution dans l'organisation a pour mission de pallier le manque de piscines sur le territoire de Charleroi. Depuis la fermeture de deux bassins du Pays Noir, l'offre à destination des groupes scolaires se révèle bien maigre. Face à une demande conséquente, plusieurs écoles se sont ainsi retrouvées sur le carreau... L'accès à la natation pour tous : voilà ce que la RCA souhaite donc atteindre en changeant les habitudes de fréquentation. Pour elle, les nouvelles mesures devraient permettre d'augmenter le taux de fréquentation des couloirs, le nombre de périodes disponibles sur une journée mais aussi la rotation entre les écoles. Tout cela en responsabilisant les établissements quant à l'utilisation des couloirs réservés.

SEULEMENT 48 % DE FRÉQUENTATION

Le fonctionnement actuel de l'Hélios repose sur une réservation de couloirs, à certaines périodes de la journée, sur certains jours de la semaine. Une fois la réservation enregistrée, seule les écoles en ordre peuvent jouir du bassin, sans qu'il n'y ait une obligation d'occupation. Cela signifie que le créneau est bloqué, que les élèves viennent ou non et quel que soit le nombre d'enfants présents (de 1 à 20). Et, la facturation se fait sur base des entrées réelles.

Conséquence : quand une école ne fait pas preuve d'assiduité, elle pénalise celles qui n'ont pu obtenir de réservation. Le taux de fréquentation actuel de l'Hélios n'est ainsi que de 48 % ! Une situation qui nuit grandement aux rentrées financières de la RCA. D'où la volonté de leur faire payer, à l'avance, un forfait fixe basé sur

un taux de fréquentation, cette fois, théorique.

Autre souci : le nombre de créneaux à disposition des écoles est insuffisant. « Nous préconisons donc les réservations pour une durée d'une heure. Fini de réserver plusieurs heures d'affilée, annonce Emmanuel Pepinster, le directeur-gérant de la RCA. Nous voulons diviser la journée en sept périodes, de 8h30 à 15h30. Ce chiffre multiplié par le nombre de couloirs permettra d'obtenir 576 créneaux par semaine contre les 252 actuels. Et pour permettre une meilleure rotation entre les écoles, l'année scolaire sera divisée en quatre cycles équivalents. » À chaque cycle, il faudra déposer sa candidature, recevoir une pré-réservation et la confirmer par un virement. ■

E.N.

UNE BELLE RENTRÉE D'ARGENT

120.000 euros dans les caisses pour la régie communale autonome

Le conseil d'administration de la RCA a donc voté à l'unanimité le projet de forfaitisation de l'Hélios. Seul Germain Mugemangango, représentant du PTB, a voté contre la mesure. Une mesure qu'il juge « compliquée à mettre en place. Les écoles vont devoir faire des démarches quatre fois par an pour obtenir l'accès au bassin. De plus, elles ne vont plus avoir la possibilité de payer le coût réel. Ces surcoûts, elles vont les répercuter sur les parents des élèves. En cas de non-

payement, elles devront faire une croix sur les cours de natation qui sont essentiels. Bref, on organise la misère dans la pénurie... »

Une accusation que réfute le directeur-gérant de la RCA. « Avec le forfait, on veut conscientiser les établissements scolaires, explique-t-il. Les taux que nous avons choisis sont responsabilisants pour les écoles et permettent en cas d'utilisation optimale des créneaux réservés, de faire diminuer le prix à facturer à l'élève. Alors

oui, bien entendu, si elles n'utilisent pas correctement leur réservation, le prix par visite paraîtra très élevé. Mais, c'est ce manque d'assiduité que nous voulons absolument combattre. »

Concrètement, les écoles de l'entité payeront 180 euros (max 25 élèves) pour la pataugeoire, 145 euros (max 20) pour le grand bassin primaire et 180 euros (max 20) pour le grand bassin secondaire. Pour les écoles

hors entité : les montants s'élèveront respectivement à 250 euros, 205 euros et 270 euros. Ces nouveaux tarifs permettront une meilleure rentabilité pour la RCA. Avec la tarification actuelle et les chiffres de fréquentation 2014, les revenus se sont élevés à 109.240 euros. Avec les modifications, ils s'élèveront à 229.557 euros. Soit 120.000 euros de bénéfice. Les nouvelles mesures à l'Hélios devraient entrer en vigueur entre novembre et janvier. ■